



DÉLIBÉRATION N° 114/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Vidéoprotection – Mise en place
d'une caméra supplémentaire sur le
terrain de football annexe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Etait absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 04/2021 en date du 28 janvier 2021, la Commune a décidé de procéder au déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire en vue, d'une part, de lutter contre les incivilités trop souvent constatées (dégradations de mobilier urbain, dépôts d'immondices, occupations abusives de l'espace public, ...) et, d'autre part, de lutter contre les atteintes aux biens et en particulier, les cambriolages.

Le choix de la Commune de se doter d'une vidéoprotection a été guidé par la délinquance constatée mais également, par le souci de rassurer les usagers.

Dans ce cadre, et conformément à l'arrêté préfectoral n° 20221163, il a été procédé à l'installation de 45 caméras sur les secteurs concernés suivants :

Secteur n° 1 Zone d'activité Champloup (6)

Secteur n° 2 Entrées de ville (11)

Secteur n° 3 Centre bourg (Complexe sportif, stade Champleboux, Musée Sahut, Office du tourisme, ancienne maison médicale de garde - 10)

Secteur n° 4 Centre bourg (Les écoles, camping, maison de retraite, police municipale - 10)

Secteur n° 5 Centre bourg (Parvis de la mairie, médiathèque, école de musique, stade de foot – 8)

Aussi, afin de renforcer le dispositif actuel, la Commune souhaite procéder à l'installation d'une caméra supplémentaire afin de sécuriser le terrain de football annexe situé sur la plaine des jeux du Cessard, et à cet effet, la caméra sera implantée sur un candélabre existant.

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

	- APPROUVE l'installation d'une caméra supplémentaire au niveau du terrain de football situé sur la plaine du Cessard, - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à ce dossier.
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 30.12.2024 Publié ou notifié le : 02.01.2025 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 